

ENFANCE - JEUNESSE



Les TAP au top

Les Temps d'Activités Périscolaires au sein des 22 écoles du Pays Loudunais (hors Loudun) sont assurés par plus de 50 animatrices. Appuyées par des associations locales, les équipes enseignantes, les élus et les partenaires (CAF, MSA et DDSC*), les animatrices redoublent de créativité et de pédagogie pour que ces temps apportent un éveil artistique, culturel et sportif aux enfants participants.

Pour l'année scolaire 2015-2016, ce sont plus de 850 enfants qui ont participé à ces temps. Les associations suivantes sont intervenues cette année au sein des TAP : Entente Poitiers Athlé 86, Football Club ASM, Groupement d'employeurs Sport Animation Santé 86, Histoires vagabondes, Judo Club du Loudunais, Lire et Faire Lire (La Ligue de l'Enseignement de la Vienne), Stade Poitevin Vince Pong, Pattes de Loup.

En lien avec les animatrices permanentes, d'autres interventions ont été menées par des lycéennes stagiaires du Lycée Technique La Perrière de La Roche-Rigault, des bénévoles et des élus.

Zoom sur un projet : Atelier nichoirs à Angliers

Les enfants de l'école des Til-leuls à Angliers ont fabriqué des nichoirs lors des Temps d'Activités Périscolaires. Cet atelier a été possible grâce à l'implication de Nathalie Bassereau et Alain Rigault - élus municipaux - et à l'association Pattes de Loup. Huit séances ont été consacrées à cette activité de fabrication et d'initiation à la vie des oiseaux. Les enfants ont joué du marteau pour assembler les petits abris sous l'œil attentif des animateurs. L'activité a pu être mise en place grâce à la collaboration du lycée professionnel Marc Go-

drie de Loudun. C'est en effet la section menuiserie qui a fourni les pièces de bois constituant chaque nichoir. L'ouvrage terminé, les enfants ont emporté leur nichoir afin de l'installer dans la nature.

* Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Direction Départementale de la Cohésion Sociale



Intervention de l'association Histoires vagabondes lors des TAP à Beuxes.

Atelier nichoirs à Angliers - ©NB



Edito

Joël DAZAS,

Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais
Maire de Loudun

Avec les élus Loudunais, nous avons eu le plaisir de nous rendre au Salon des maires le 2 juin 2016 avant d'être accueillis au Sénat par messieurs Raffarin et Fouché, sénateurs de la Vienne. Ces journées sont l'occasion pour les élus de se retrouver et d'échanger sur les projets de notre Communauté de communes et de nos communes.

Le Loudunais, comme tout territoire rural, est aujourd'hui face à de grands enjeux socio-économiques auxquels nous devons apporter des réponses. Pour ce faire, nous travaillons sur les problématiques de désertification médicale, de maintien des services publics et d'attractivité du Loudunais.

Des projets émergent pour que le Loudunais demeure actif et accueillant.

Je vous invite à découvrir l'actualité du Pays Loudunais.

Bonne lecture.

Inscriptions aux temps périscolaires et transport scolaire 2016/2017

L'année bientôt terminée, il faut déjà penser à la rentrée ! Pour 2016/2017, c'est par le biais d'une fiche unique que vous inscrirez vos enfants aux services proposés par la Communauté de communes :

le transport scolaire - en lien avec le Conseil Départemental de la Vienne - (100€ pour l'année), les TAP (30€ pour l'année) et l'accueil périscolaire.

Dès le mois de juin, ce document est transmis aux familles via les écoles et disponible à la Communauté de communes ou en téléchargement sur le site Internet www.pays-loudunais.fr.

Piscine d'été : premiers plongeurs le 22 juin

Avant d'accueillir les baigneurs estivaux, les services techniques de la CCPL se consacrent pendant plusieurs mois aux travaux d'entretien de la piscine d'été.

Tout y passe : peintures, aménagements divers dans les vestiaires, joints d'étanchéité et nettoyage des bassins, entretien des filtres, de la chaudière, des canalisations, des espaces

verts en partenariat avec la ville de Loudun, grand nettoyage des vestiaires et des abords des bassins...

15 jours avant l'ouverture au public, on procède au remplissage des bassins. Cela représente 1200 m³ d'eau qu'il faut alors traiter et chauffer. Les baigneurs peuvent alors profiter des bassins et du cadre exceptionnel qu'offre la piscine d'été !



Centre aquatique : où en sommes-nous ?

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'est engagée dans la construction d'un centre aquatique pour proposer une structure adaptée aux besoins en remplacement des équipements vétustes.

La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre a été lancée fin juin avec une date limite de remise des candidatures fin juillet.

Le jury de concours se réunira le 31 août pour retenir 3 lauréats.

Ils auront 3 mois pour travailler sur l'esquisse du projet qu'ils présenteront au jury en fin d'année sur les bases d'un programme et d'une visite du site d'implantation du centre aquatique.

L'architecte du projet sera désigné à l'issue de ces 3 mois de travail parmi les lauréats.

Le projet est évalué à 8 500 000 euros HT. Le début des travaux est prévu au printemps 2018.

Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Directeur de la publication : Joël DAZAS

Conception graphique et rédaction : CCPL/PM/SR

Crédits photos : CCPL sauf mention contraire

Impression : MEGATOP - Naintré (86)

Distribution : Mairies du Pays Loudunais - Express Diffusion (Loudun & Rossay)

Tirage : 14 000 exemplaires. ISSN 1955-947X.

Communauté de communes du Pays Loudunais
2 rue de la Fontaine d'Adam BP 30004 86201 Loudun Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 Fax 05 49 22 99 77 contact@pays-loudunais.fr - www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique, mais déposez-le dans un point recyclage papier.



Budget 2016 de la Communauté de communes

Le 16 mars 2016, le conseil communautaire a voté le budget pour l'année 2016.

Le souhait du Président, des vice-présidents et des membres de la commission des finances a été de présenter au Conseil communautaire un budget dans lequel la volonté de poursuivre le développement et l'attractivité du Loudunais reste affirmée tout en faisant face aux baisses de dotations de l'État et en anticipant les conséquences de la Loi NOTRe pour la Communauté de communes en 2017.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 8 520 000 euros, en investissement à 2 785 377 euros.

Les points marquants :
Maîtriser l'endettement et la baisse des dotations de l'État
 • Compensation de la baisse de

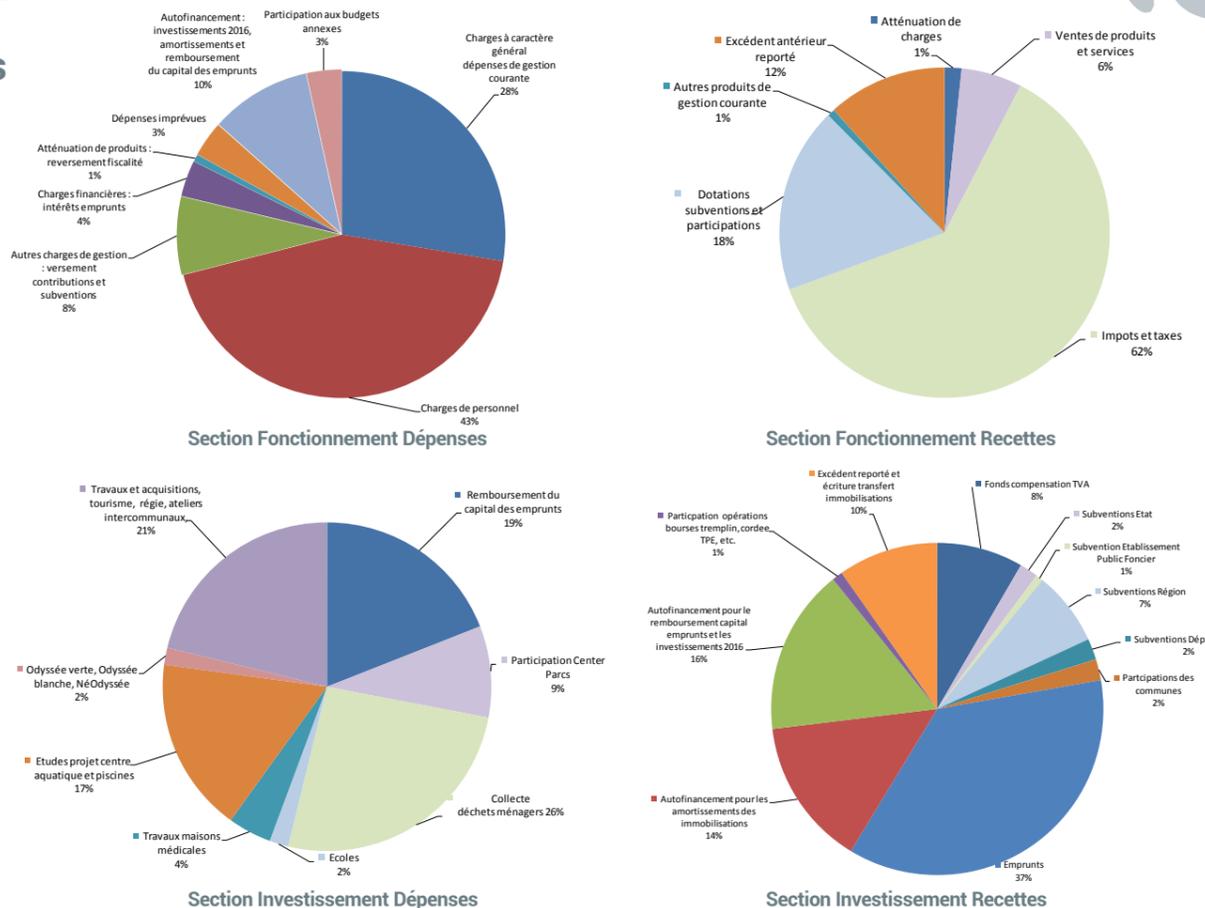
DGF en réduisant les dépenses et en optimisant les investissements.

- Augmentation de la fiscalité (taux augmentés de 2%).
- Anticiper les nouvelles prises de compétences au 1^{er} janvier 2017.

Maintenir une politique de développement et d'attractivité

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a été proposé. Les projets d'investissement de la CCPL sont planifiés pour assurer l'attractivité de notre territoire :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- Centre aquatique
- Maison de santé pluridisciplinaire de Loudun
- Modernisation des déchèteries
- Optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers.



Loi NOTRe : de nouvelles compétences aux communautés de communes

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est le troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

La loi NOTRe a pour objectif de redéfinir les rôles et compétences des administrations locales que sont la commune, l'intercommunalité, le départe-

ment et la région pour une action publique plus efficace, plus cohérente et plus adaptée aux besoins des citoyens.

Le rôle des Communautés de communes renforcé

De nouvelles compétences sont transférées aux Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

La CCPL intègre les compétences obligatoires suivantes :

- Développement économique et Promotion du tourisme, sur la totalité du territoire ;

- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ces deux nouvelles compétences vont entraîner des changements au sein des deux collectivités que sont la ville de Loudun et la Communauté de communes. Par exemple, la zone d'activité de Loudun - Viennopôle - et la zone artisanale seront intégrées à la politique économique menée par la CCPL. Il en est de même pour l'office de tourisme de Loudun.

Pour anticiper ces transferts de compétences de la ville de Lou-

dun à la CCPL, des groupes de travail sont constitués. L'enjeu est d'évaluer les conséquences du transfert afin de se préparer au mieux à exercer pleinement ces nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017 : impact financier, personnel concerné, nouvelles orientations de développement à mettre en œuvre...

D'autres transferts de compétences à venir

- Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI)

obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

- Compétence Eau et assainissement obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Ces compétences nouvelles renforcent significativement l'échelon intercommunal. Il devient un interlocuteur incontournable des politiques de développement local, politiques qui ne sont possibles que grâce à des relations solides et efficaces avec les autres acteurs que sont le Département, la Région et l'État.

Économie

L'offre immobilière de la Communauté de communes

Aider les entrepreneurs à s'installer sur le Pays Loudunais
 La Communauté de communes du Pays Loudunais met à votre disposition des locaux artisanaux pour installer ou développer votre activité. Elle vous accompagne dans votre projet et dans le montage des dossiers afin de faciliter votre installation.

L'offre de la CCPL pour les artisans :
 • Bâtiment artisanal 179 m²

à Moncontour et Monts-sur-Guesnes
 • Bâtiment artisanal de 400 m² à Monts-sur-Guesnes
 • Bâtiment artisanal de 200 m² à Nueil-sous-Faye
 Loyers à partir de 300 euros HT par mois (en fonction de l'offre).

Sur nos zones d'activités, nous vous proposons des terrains viabilisés à la vente à partir de 5.50 euros/m² en fonction de la localisation: Moncontour, Monts-

sur-Guesnes ou encore Les Trois-Moutiers.

Également, une offre de location de bureaux pour activités tertiaires sur le Viennopôle de Loudun :
 • Bureaux de 16 m² à 200 m², équipés avec services partagés à moins de 10 euros le m².



Entreprendre en Pays Loudunais

Le club des entreprises du Pays Loudunais a changé d'identité. Il se nomme désormais ENTREPRENDRE EN PAYS LOUDUNAIS et affiche un nouveau logo :



Réunion d'information à la création/reprise d'entreprises

La CCPL organisait le vendredi 8 avril une réunion d'informations à la création/reprise d'entreprises. Une dizaine de personnes étaient présentes et ont pu prendre conseils auprès de nos partenaires : Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, banque et comptable pour monter leur projet dans les meilleures conditions. Des installations devraient voir le jour dans les mois à venir, le temps pour chacun de mûrir et de concrétiser son projet.

Et toujours plus d'activités proposées :
 Le 1^{er} avril, la CCPL recevait le Café des Entrepreneurs dans ses locaux. Ce fut l'occasion de présenter les élus et les compétences de la collectivité. À cette occasion, M. Ludovic Pacaud, Sous-Préfet de Châtelleraut et Mme Durand, directrice de la DIRRECTE sont venus présenter le nouveau dispositif d'aide à l'embauche aux chefs d'entreprises : EMBAUCHE PME. Un challenge karting inter-club est organisé à l'automne en partenariat avec les associations d'entreprises du Chinonais, du Thouarsais, de Montreuil-Bellay... L'occasion d'enrichir ses contacts et son carnet clients.

Témoignages de locataires :



M. Cruzeiro, entreprise Confort Création Aluminium à Nueil-sous-Faye
 « J'ai choisi de m'installer en Pays Loudunais car j'y ai reçu un très bon accueil. La Communauté de communes m'a soutenu dans mon projet et m'a proposé un bâtiment correspondant à mes besoins. La location du bâtiment

à tarif privilégié m'a permis de bien asseoir l'activité de mon entreprise. Aujourd'hui j'ai souhaité acquérir le bâtiment afin de conforter mon projet de développement et investir dans l'avenir. La Communauté de communes a été et est toujours d'un grand soutien pour mon entreprise. »

communs tels qu'une salle de réunion et surtout des services partagés : photocopieurs, portage du courrier... qui me sont très utiles au quotidien. Le service Développement économique de la CCPL étant dans le même bâtiment, j'obtiens très rapidement des réponses à toutes mes questions en rapport avec mon entreprise. »



Virginie Giron, V Conseils QSE
 « Je suis locataire d'un bureau au Téléport 6 depuis la création de mon entreprise il y a 3 ans. Je bénéficie d'un loyer attractif dans un environnement convivial. La CCPL me propose des espaces



Installez-vous en Pays Loudunais !

3 parcelles sont en cours d'acquisition par des particuliers sur la commune de Moncontour.

Des parcelles de lotissement sont toujours disponibles sur les communes suivantes :

COMMUNE	Nbre de parcelles	Superficie en m ²	Prix HT au m ²
BERTHEGON	2 parcelles	de 1764 et 1846	6,60 €
CEAUX-EN-LOUDUN	2 parcelles	de 814 et 967	20,18 €
LA ROCHE-RIGAUT	7 parcelles	de 1026 à 1528	9,80 €
MONCONTOUR	3 parcelles	de 1000 à 1186	12,54 €
MONT-SUR-GUESNES	2 parcelles	de 893 et 1005	27,60 €
POUANT	15 parcelles	de 641 à 977	29,77 €
PRINÇAY	3 parcelles	de 1 006 à 1 401	10,36 €
SAMMARÇOLLES	3 parcelles	de 1147 à 1470	16 €

Renseignements auprès de la Communauté de communes.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) : Poursuite des opérations de montée en débit Internet et extension du programme

En validant la convention de financement en décembre 2015, la Communauté de communes du Pays Loudunais s'est engagée aux côtés du Conseil départemental de la Vienne dans la démarche du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique dont l'objectif est d'assurer le déploiement du haut débit dans les communes rurales de la Vienne et du très haut débit (fibre optique) dans les communes de plus de 3000 habitants.

Après l'opération de montée en débit* Internet de Beuxes lancée en décembre 2015 - dont la mise en service est attendue début 2017 - six autres commenceront dans le courant du troisième trimestre 2016 pour

les communes de Ceaux-en-Loudun, Craon, La Grimaudière, Roiffé (2 opérations) et Ternay. Le coût total de ces opérations de montée en débit s'élève à 1 409 400€, la part financée par la CCPL est de 215 439 €.

Suite aux États généraux de la ruralité de Chauvigny le 19 mai 2016, le Conseil départemental de la Vienne a annoncé l'extension du programme de montée en débit : entre 2018 et 2019, des opérations devraient concerner les communes suivantes sur notre territoire : Arçay, Basses, Berthegon, Chalais, Curçay-sur-Dive, Messemé, Mouterre-Silly, Nueil-sous-Faye, Ouzilly Vignolles, Sammarçolles, Saint-Clair, Verrue.

Les élus communautaires doivent statuer sur le financement de ces opérations supplémentaires.

* Montée en débit : ensemble des solutions techniques appliquées sur des réseaux existants ou qui les remplacent afin d'apporter aux usagers des débits supérieurs à ceux dont ils disposaient avant intervention. Les opérations de montée en débit effectuées dans le Pays Loudunais consistent en une amélioration des performances du réseau ADSL en agissant sur la sous-boucle locale cuivre (source : www.ant.developpement-durable.gouv.fr).

TOURISME

Accueil touristique à Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers



Les Trois-Moutiers

Le Bureau d'informations touristiques est désormais installé dans le cottage Center Parcs situé sur le parking de l'étang. Un local de 50 m² qui propose un bureau d'accueil, un espace détente, une petite boutique et les documentations touristiques. Ce nouveau lieu plus passager à proximité de l'aire de repos et du plan d'eau voit la fréquentation augmenter.

La Maison du meunier est désormais occupée par l'association d'animation touristique qui assure les visites du moulin.

Ouverture : du jeudi au dimanche de 10h30 à 13h et de 14h à 17h30, d'avril au 15 octobre.

À Monts-sur-Guesnes

Le Bureau d'informations touristiques s'installe dans l'aile du

château. La rénovation de cette partie comporte également l'aménagement de trois gîtes de caractère qui apporteront sans aucun doute un complément d'activité. Le Parcours Histoire mis en place dans le village et le développement des visites guidées sont désormais opérationnels.

Ouverture : mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, d'avril au 15 octobre.

Ces deux bureaux d'informations touristiques sont rattachés à la Maison du tourisme du Pays Loudunais dont le siège est à Chalais dans la Maison de Pays. Ils offrent le Wifi gratuitement aux touristes.

Les visites guidées patrimoniales sont rodées

Dans le cadre de la convention de partenariat sur le tourisme et la culture signée entre la Communauté de communes du Pays de Richelieu et la Communauté de communes du Pays Loudunais, des circuits touristiques ont été mis au point pour être commercialisés notamment au départ du Center Parcs.

L'équipe tourisme compte désormais parmi ses membres des guides de pays qui proposent ces visites patrimoniales. La visite de Monts-sur-Guesnes a été testée avec succès. Après une introduction sur l'histoire du Pays Loudunais et celle de la forteresse de Monts-sur-

Guesnes, Béatrice Labracherie a mené le groupe dans le château pour admirer l'escalier classé Monument historique, ses différentes salles, dépendances et son étonnante charpente. Puis, le parcours « découverte » (21 panneaux d'information) du village histoire a dirigé l'équipe dans les ruelles anciennes des caves Brion en passant par l'église, le théâtre de La Montjoie pour terminer dans le tout nouvel office de tourisme. Le maire, Monsieur Alain Bourreau, a complété la visite en faisant découvrir les gîtes du château bientôt ouverts à la location par « Gîtes de France ».

La visite de Moncontour a été proposée par Charlotte Bruneteau. Elle fait découvrir le patrimoine naturel et culturel de La Dive, le charmant sentier des lavoirs et l'incontournable donjon. Les visites de la Maison de l'Acadie et de Terra Villa sont également proposées aux groupes.

Sur Trois-Moutiers, les visites s'organisent autour du moulin, des dolmens et du vignoble. L'Office de tourisme de Loudun propose aux groupes des visites en ville, dans le quartier du Martray et au pied de la tour carrée avec son jardin d'inspiration médiévale.



Les Mercredis de l'été dans les offices de tourisme de la Vienne

La commission accueil de l'Agence Touristique de la Vienne organise cet été des événements dans les offices de tourisme.

Le 6 juillet de 15h à 19h à la Maison du Tourisme à Chalais.

Le service tourisme de la Communauté de communes propose une découverte des services de la Maison du Tourisme du Pays Loudunais.

L'occasion de découvrir la Mai-

son de Pays dans sa globalité : Maison du Tourisme (accueil touristique et boutique), jardins ludiques et restaurant.

L'office de tourisme communautaire présentera les services proposés aux touristes : Espace documentation et information ; Visites de pays, nature et patrimoine ; Boutique terroir et ses paniers à composer ; Service billetterie des sites du Loudunais, de la Vienne et autres sites par-

tenaires ; Outils numériques, Wifi, site internet et réseaux sociaux.

Au programme :

Dégustations de produits du terroir : melons, fraises, asperges, safran, pâtisseries Loudunaises, gâteaux aux noix, noisettes caramélisées, coing, fouées et vins.

Animations : visite guidée du Moulin de Puy d'Arduanne, atelier terre (association du Logis Terra-Villa), atelier presse (Musée Renaudot), démonstration de

peintures aquarelles sur carte postale (Mme Cleary), fabrication de poupées en porcelaine (Mme Treffeisen), fabrication d'osiers vivants (M. Métivier), présentation des cadres décoratifs (M. François), dédicaces du livre « Les Escapades du goût » par Vincent Aguilon, ou encore des jeux et quizz avec de nombreux lots à gagner.

Cette journée est ouverte à tous.



POLE DÉCHETS

Un composteur dans mon jardin

Pour alléger votre poubelle, vous pouvez composter chez vous tous vos déchets de cuisine et de jardin et en faire un excellent terreau ! Cette démarche réduit significativement le poids des déchets ménagers non recyclables à enfouir.

Le compostage est un procédé - naturel : quelques mois de fermentation naturelle et les déchets se transforment en engrais naturel ;

- économique : il permet de réduire jusqu'à 30% des déchets mis à la poubelle ;

- écologique : il réduit la part des déchets à éliminer par les procédés traditionnels et limite la consommation d'engrais

chimiques.

La Communauté de communes propose deux types de composteur : en bois de châtaignier (20 euros / 300 litres) en plastique en 100% recyclé polyéthylène (15 euros / 300 litres).

Bon de réservation en ligne sur le site : www.pays-loudunais.fr

Paiement à la livraison, chèque à l'ordre du Trésor public.

* Tous les résidus de cuisine (sauf viandes, poissons, produits laitiers, excréments d'animaux, plantes malades...) et les déchets verts se compostent.



16 ans de collecte sélective en Loudunais

Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, les habitants du Loudunais participent significativement à la réduction des déchets à enfouir.

1655 tonnes de déchets recyclables collectés en 2001 et 2195 tonnes en 2015 : c'est plus de 32% d'augmentation ! Les Loudunais ont adopté les bons gestes de tri et s'attachent à réduire les déchets à enfouir.

En 2014, le remplacement des caissettes jaunes par un bac à couvercle jaune a accentué nettement les tonnes collectées : 567 tonnes en 2013 et 747 en 2014. Cet investissement de la part de la Communauté de communes a eu un effet positif immédiat.

Les tonnages à enfouir diminuent aussi grâce aux campagnes de sensibilisation, aux actions de prévention mais également aux nouvelles filières de valorisation mises en place (déchets électriques et électroniques, déchets

toxiques, déchets d'ameublement, collecte des textiles et linge de maison). Des filières de valorisation sont en expérimentation en partenariat avec une entreprise de la Vienne pour le recyclage du polystyrène (rembourrage de mobiliers intérieurs). Ces actions permettent à la courbe des tonnages d'ordures ménagères résiduelles à enfouir de diminuer chaque année. En 2010, 7482 tonnes ; en 2015, 6837 (soit 9% de réduction).

Efforts à poursuivre

Les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour 2020 et 2025 sont très ambitieux. Par exemple, en 2020, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles à enfouir doit être inférieur à 5237 tonnes (3741 tonnes en 2025). La Communauté de communes travaille dès à présent sur un plan d'action dans le but d'atteindre ces objectifs.

Adoptez les bons gestes de tri

Le premier geste de tri est déterminant pour que la valorisation des déchets ménagers recyclables soit possible. Pour chaque déchet, un circuit est mis en place (papiers, verre, restes alimentaires, emballages, textile et linge de maison, piles, etc.) assurant sa valorisation et la réduction des tonnages à enfouir.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Pour en savoir plus :

www.ademe.fr

www.consignesdetri.fr



CULTURE - COMMUNICATION

La Grange : nouvelle scène culturelle

La Communauté de communes a réhabilité l'ancien musée paysan de Ranton en salle culturelle à la disposition des associations. Elles disposent ainsi d'un nouveau lieu propice à la création et à la diffusion de la culture en Loudunais.

La Grange a été inaugurée le 8 avril 2016.

Le projet a été lancé en 2011 et les travaux engagés en 2014 pour un montant de 465 088 € TTC. Les partenaires financiers sont le Département (82 500 € TTC) et la Région via le Contrat Régional de Développement Durable (30 000 € TTC).

Ce lieu conserve sa fonction sociale et culturelle, comme l'ont souhaité les élus de la Communauté de communes en concertation avec la commune de Ranton et les associations locales. Aujourd'hui, La Grange est un bel outil mis à la disposition des associations culturelles pour la

diffusion de leur art.

La salle de spectacle a une capacité d'accueil de 168 personnes. Elle présente une scène modulable, un équipement technique simple mais pratique et utilisable par tous pour faciliter l'installation des groupes ou compagnies, des loges et une salle d'accueil avec bar équipé. La cour peut accueillir 800 personnes.

Lors de l'inauguration Mathilde Rio, Gwenaël Kivijer et Pierre Robert ont proposé leur spectacle : Le Rêve de la Méduse, fruit du travail de création après 3 jours de résidence dans La Grange.

Tarif de location de La Grange

Associations Loudunaises :

50 euros le week-end (été)

100 euros le week-end (hiver)

Associations non Loudunaises :

100 euros le week-end (été)

200 euros le week-end (hiver)



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapelogo

Roselyne Gautreau, Présidente de l'association « Regards d'Enfants », a remis un chèque de 500 € au profit du Comité de Jumelage Pays-Loudunais-Dapelogo.

Ce geste a été accueilli avec beaucoup d'émotion puisque cette somme sera entièrement consacrée à la scolarisation des enfants à Dapelogo.

Parrainages scolaires

L'action de parrainage scolaire menée par le Comité de jumelage est essentielle. Elle répond à une priorité que s'est donné le Comité de jumelage dans le cadre de la coopération avec Dapelogo à savoir l'accès à l'éducation. Cet accès à l'éducation est encore très compliqué pour les familles qui n'ont pas toujours les moyens d'assumer la scolarisation de leurs enfants. Le comité de jumelage s'assure de l'efficacité des parrainages scolaires grâce à une interlocutrice présente sur place, madame Compaaré.

Cotisation annuelle : 8 €.

Parrainage d'une année scolaire : 27 € (primaire ou collège).

Renouvellement du Conseil d'Administration

Lors de l'assemblée générale le 2 mai, le conseil d'administration a été renouvelé.

Monique Amarelis (trésorière), Marie-Claire Besson (responsable des parrainages), Béatrice Fauquembergue, Dominique Girard (vice-trésorière), Lydie Hervot, Michelle Koné (secrétaire), Bruno Lefebvre, Fabienne Lefebvre (Présidente), Martine Picard (vice-secrétaire), Claudia Talbot-Poupaert (vice-présidente) et Jean-Claude Trumel

(commissaire aux comptes) ont été élus.

L'association compte 55 adhérents et 67 enfants sont parrainés (27 primaires et 40 collégiens).

Des nouvelles de Dapelogo

Marc Zoungrana, ancien maire de Dapelogo, a été élu député de la province de l'Oubritenga en novembre 2015.

Les élections municipales ont eu lieu en mai 2016 et nous attendons l'installation du conseil pour poursuivre nos actions.



Commerçants et artisans font la promotion de leurs activités

La Fédération des Acteurs Économiques de Loudun a lancé au printemps dernier le premier numéro de son journal d'information grand public "Le Bon Plan près de chez vous". Le prochain numéro sortira pour la Foire Expo de Loudun. Tous les acteurs économiques désirant profiter de cette édition tirée à 15.000 ex, peuvent contacter la FAE au 05 49 98 18 41 ou par e-mail faeloudun86@orange.fr



La MSA, c'est quoi ?

Les délégués Mutualité Sociale Agricole sur le Bassin d'Agence de Loudun, qui sont-ils ?

- Administrateur référent

Jean-Marc Hudon, rôle d'interface entre le Conseil d'Administration et le territoire.

- Président du Bassin d'Agence de Loudun : Michel Chesseron.

- Vice-Présidents du Bassin d'Agence de Loudun

Christian Pillot et Dominique Mesnard : représentation de la MSA Sèvres-Vienne auprès des acteurs locaux et relais entre la

MSA et les délégués.

- Leader Prévention Santé

Catherine Boilaive.

- Leader Prévention des Risques Professionnels : Patrick Grignon.

- Leader Offres de service

Michel Chesseron, développement d'actions sur ces 3 thématiques, avec l'appui des délégués et de l'animatrice de la Vie Mutualiste, en étant à l'écoute des besoins et attentes des adhérents.

Sur le Bassin d'Agence de Loudun, au total 66 délégués participent

à la vie mutualiste en apportant leur connaissance du terrain et en étant force de proposition, en bénéficiant du soutien et des compétences de l'animatrice de la vie mutualiste et de la conseillère sociale de territoire.

Contacts : Magalie Lecointre, animatrice de l'échelon local (05 49 44 56 15) et Laurence Galas, conseillère en développement social local (05 49 06 72 73).